

REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMITE DE PILOTAGE

Par Mme Générose NGENDANGANYA
Directrice Générale Adjointe de la PROTECTION CIVILE
Genève, 25-29 mai 2009

EXPOSE SUR LES ACTIVITES DE DEMINAGE ET LA PRISE EN CHARGE DES
VICTIMES DES MINES ANTI PERSONNEL

I. Introduction

Le Burundi, en plus d'être parmi les pays pauvres du monde, est un pays qui vient de sortir de la guerre. Ce n'est qu'au mois d'avril 2009 que le dernier mouvement armé a concrétisé les accords de cessez le feu signés entre lui et le Gouvernement du Burundi.

Certains membres de ce mouvement devenu actuellement un parti politique ont déjà intégré les corps de défense et de sécurité le 22 avril 2009, les autres sont en attente pour la démobilisation.

Malgré la conjoncture économique de ce pays et l'insécurité qui a persisté, le Burundi n'a pas tardé de mettre en application la convention d'OTTAWA tel que recommandé.

III. La prise en charge des victimes

Dans ce domaine, le gouvernement considère tous les handicapés au même pied d'égalité.

Les efforts qu'il conjugue seront profitables à toute personne qui, du fait des mines anti personnel, présente un handicap quelconque.

L'ensemble des personnes en situation de handicap (PSH) représente environ 7000 personnes dont près de 1600 victimes des mines antipersonnel (91%) et engin non explosés (9%) ont été recensés. Parmi eux on distingue :

- des handicapés moteur
- des handicapés sensoriels et
- les handicapés mentaux

Pour les soins, les ONGs sont responsables des premiers soins sur le lieu de l'accident et transfèrent les victimes dans des hôpitaux qui ont un partenariat avec elles. Quant à la réhabilitation, il existe quatre centres de Réadaptation Physique qui sont fonctionnels. Il manque un personnel et matériel qui répond aux besoins de ces victimes.

Pour la réintégration sociale, il y a naissance des de petites fédérations et associations d'handicapés pour exécuter des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Le Gouvernement assure la promotion de produits d'importation en facilitant l'exonération de ces produits pour les activités domestiques et professionnelles des handicapés ou des associations des handicapés.

Je ne pourrais pas terminer sans exprimer ma gratitude envers le programme de parrainage qui a tout fait pour que notre gouvernement soit représenté. Mes sincères remerciements sont dirigés à ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés soit réalisable au Burundi : le PNUD au Burundi, le BINUB, l'Union Européenne et d'autres ONGs internationales qui travaillent en partenariat avec la Protection Civile.

Que le monde entier soit libre de mines antipersonnel.